

COMMUNE AULNAY SUR MAULDRE  
CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 11 avril 2019 – 20h30

**COMPTE RENDU**

Liste des délibérations :

Finances	Vote du compte de gestion 2018
Finances	Vote du compte administratif 2018
Finances	Affectation des résultats 2018 sur 2019
Finances	Autorisation demande de subvention abribus
Finances	Vote des taux d'imposition 2019
Finances	Vote des abattements à la base de la taxe d'habitation 2020
Finances	Indemnités des Elus
Finances	Vote du budget Primitif 2019
Commission	Nomination enfance jeunesse
Commission	Nomination SMAMAA
Commission	Nomination travaux sécurité
Commission	Nomination Commission finances
Commission	Nomination Appel d'offre

**ETAIENT PRESENTS :** Marie-Noëlle ABADIE, Céline ALIX, Jacky BLONDEL, Didier BROQUET, Martine CHAINE, Jean-Christophe CHARBIT, Jean-Pierre CHAUVIN, Michel CONTET, Jacqueline DUBOST, Laurence MARTIN, Brigitte MARY, Laurent PHILIPPE, Murielle TAVARES.

**ETAIENT ABSENTES EXCUSEES :** Marie ARMBRUST (pouvoir donné à Jean-Christophe CHARBIT), Jean-Baptiste WASSER (pouvoir donné à Céline ALIX).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Jacky BLONDEL

Date de convocation : 8 avril 2019  
Date d'affichage : 8 avril 2019

Nombre de conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 13

**La séance est présidée par le Maire.**

Monsieur le Maire procède à l'appel.

**1) COMPTE DE GESTION 2018 – COMMUNE**

L'arrêt des comptes de l'exercice 2018 fait apparaître sur le compte de gestion du Receveur pour le budget de la commune les sommes suivantes :

Dépenses de fonctionnement	835 098.77 €
Recettes de fonctionnement	973 745.28 €
Résultat	138 646.51 €
Dépenses d'investissement	377 079.72 €

Recettes d'investissement 313 852.66 €

Résultat - 63 227.06 €

Considérant que les écritures comptables du Maire sont conformes à celles du Trésorier,

Le conseil municipal

ARRETE le compte de gestion 2018 présenté par le Trésorier

Cette délibération est adoptée l'unanimité

## 2) COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET COMMUNE

Le certificat de fin de gestion de l'exercice 2018 établi entre l'ordonnateur et le comptable permet à l'assemblée de procéder à l'arrêt du compte administratif 2018 du Maire.

En conséquence, le Conseil municipal est appelé à prendre la délibération suivante :

Sous la Présidence de M. CHAUVIN, le Maire étant sorti de la salle, le Conseil municipal arrête le compte administratif du Maire qui se résume comme suit :

Dépenses de fonctionnement	835 098.77 €
Recettes de fonctionnement	973 745.28 €

Résultat N	138 646.51 €
------------	--------------

Résultat N-1	201 822.62 €
--------------	--------------

Résultat cumulé	340 469.13 €
-----------------	--------------

Dépenses d'investissement	377 079.72 €
---------------------------	--------------

Recettes d'investissement	313 852.66 €
---------------------------	--------------

Résultat N	-63 227.06 €
------------	--------------

Résultat N-1	- 16 320.55 €
--------------	---------------

Résultat cumulé	- 79 547.61 €
-----------------	---------------

Cette délibération est adoptée avec 13 voix pour et 1 abstention.

## 3) OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 – Commune

Vu l'instruction M 14 qui prévoit que l'excédent de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération quant à son affectation,

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de :

**340 469.13 €**

**DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement 2018 du budget de la commune de la manière suivante :

en section de fonctionnement à l'article R002, 331 571.14 €

en section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement à l'article 1068 de 8 897.99 €

Cette délibération est adoptée 14 voix pour et 1 abstention

#### 4) **OBJET** : Subvention pour l'aménagement de deux abribus

Chaque année le Conseil Départemental répartit le produit des amendes de police pour les communes de moins de 10 000 habitants en vue de la réalisation d'aménagements relevant de la catégorie suivante :

Au titre des transports en commun

- o Implantation d'abribus pour les transports assurant le ramassage scolaire et ceux desservant des établissements publics
- o Aire d'arrêt pour les lignes d'autobus régulières

Les communes perçoivent une subvention égale à 80% du montant HT des travaux plafonnés à 13 200 € :

Aménagements	Plafond de la dépense subventionnée H.T. par an et par commune	Taux de la subvention	Montant maximum de la subvention
Implantation d'abribus	13 200 €	80%	10 560 €

Le conseil municipal,

DECIDE de solliciter pour l'année 2019 du Conseil départemental, une subvention pour l'aménagement d'implantation d'abribus.

Descriptif des travaux : Installation d'un abribus et remplacement d'un abribus pour mise aux normes sur la RD191

Coût HT des travaux : 12 251.60 €

S'ENGAGE à utiliser cette subvention pour faire réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conforme à l'objet du programme.

S'ENGAGE à financer la part des travaux restant à sa charge.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### 5) **OBJET** : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2019

LE CONSEIL,

ADOPTE,

Les taux suivants pour l'année 2019 :

- \* taxe habitation 6.92 %
- \* taxe foncière propriétés bâties 14.31 %
- \* taxe foncière propriétés non bâties 35.07 %

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

#### 6) **OBJET** : ABATTEMENT A LA BASE DE LA TAXE HABITATION ANNEE 2019

LE CONSEIL,

DECIDE, les abattements suivants :

- \* abattement à la base 15%
- \* par personne : pour chacune des 2 premières 10%

- \* à partir de la troisième personne 15%
- \* abattement spéciale à la base 15%

Ces abattements ne concernent pas les résidences secondaires.

Cette délibération est adoptée l'unanimité

#### 7) **OBJET : Changement de l'indice permettant le calcul des indemnités des élus**

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),  
 Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,  
 Vu les arrêtés municipaux en date du 17 décembre 2016 portant délégation de fonctions à Madame Marie-Noëlle ABADIE et à Messieurs Jean-Pierre CHAUVIN, Michel CONTET,

Considérant qu'il convient de modifier l'indice permettant de calculer les indemnités suite à son augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, avec effet au 1er janvier 2019 :

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

- maire : 30,10 % de l'indice 1027, soit 1 170.70 € brut
- 1<sup>er</sup> adjoint : 11,55% de l'indice 1027, soit 449.22 € brut
- 2<sup>ème</sup> adjoint : 11,55% de l'indice 1027, soit 449.22 € brut
- autres adjoints : 11,55 % de l'indice 1027, soit 449.22 € brut

Décide de fixer à l'avenir le montant de l'indemnité en correspondance avec les changements d'indice indiqués par les articles du CGCT.

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### 8) **OBJET : BUDGET PRIMITIF COMMUNE ANNEE 2019**

Le Conseil Municipal

VOTE par chapitre le budget primitif de la commune pour l'année 2019, à savoir :

DEPENSES INVESTISSEMENT	530 728.23 €
DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 267 086.95 €
RECETTES INVESTISSEMENT	530 728.23 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	1 267 086.95€

Cette délibération est adoptée 13 voix pour et 2 abstentions.

**9) OBJET : Nomination à la Commission Enfance Jeunesse**

Madame Marie-Noëlle ABADIE à l'unanimité  
Madame Martine CHAINE à l'unanimité  
Madame Laurence MARTIN par 6 voix

**10) OBJET : Nomination d'un délégué suppléant au SMAMA**

Suite à la démission de Monsieur Serge FILLION en sa qualité de conseiller municipal et suppléant au SMAMA, il y a lieu de renommer les délégués.

Monsieur BROQUET Didier est nommé délégué suppléant à l'unanimité.

**11) OBJET : Nomination à la Commission Travaux sécurité**

Monsieur Didier BROQUET est nommé délégué à l'unanimité.

**12) OBJET : Nomination à la Commission Finances**

Madame Laurence MARTIN par 6 voix

**13) OBJET : Nomination à la Commission Appel d'offre**

Madame Laurence MARTIN par 6 voix

**La séance est levée à 23h30**

Aulnay-sur-Mauldre le 19/04/2019

Le Maire,

Jean-Christophe CHARBIT

